



## Sortir de la procédure d'appel...

Par **chercheur01**, le **27/02/2008** à **10:56**

Bonjour,

Des opposants qui finalement ont trouvé un accord à l'amiable peuvent-ils arrêter la procédure d'appel qui vient d'être engagée ? Si oui, quelle est la marche à suivre?

Merci de votre aide.

Par **jeetendra**, le **27/02/2008** à **12:11**

bonjours, pour renoncer à votre appel procédez par un acte de desistement volontaire sous forme de lettre recommandée avec accusée de reception à adresser au greffe de la cour d'appel concernée avec les references de l'affaire en cour de jugement, cordialement